



DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE

PÉRIODE CONCERNÉE : 2015



La Martégale

Les Aigueillères

La Cyprière

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU GROUPE E4 ET DE SES RÉSIDENCES

1. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2. SYSTEME DE MANAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
3. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE
4. PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL (OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES)
5. SYNTHÈSE SUR LES PERFORMANCES DES RÉSIDENCES PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES
 - i. L'efficacité Énergétique
 - ii. La réalisation d'études sur la qualité de l'air
 - iii. L'utilisation rationnelle des matières
 - iv. L'eau
 - v. Les déchets
 - vi. La biodiversité
 - vii. Les émissions
 - viii. D'autres indicateurs
6. LE RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES APPLICABLES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT
7. NUMÉRO D'ACCRÉDITATION ET D'AGRÉMENT DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTALE



PRÉSENTATION DU GROUPE E4 ET DE SES RÉSIDENCES

Le groupe E4 est une société holding créée en 2003 dont le siège se situe à Juvignac dans la métropole Montpellieraine. Spécialisé en ingénierie sociale et médico-sociale, cette société mère accompagne au quotidien l'ensemble de ses filiales du pôle médico-social, que sont les trois EHPAD et le Service À la Personne, en apportant conseil et soutien. Animé par des réflexions prospectives et stratégiques, Les domaines d'intervention du groupe E4 sont variés. Le choix des entreprises accompagnées s'étudie conjointement d'un point de vue économique et humain.

HISTORIQUE

1995

Réalisation de la Résidence La Cyprière implantée à Juvignac (EHPAD)

2002

Réalisation de la Résidence Les Aigueillères implantée à Montferrier-sur-Lez (EHPAD)

2003

Création du Groupe E4

2008

Réalisation de la Résidence La Martégale implantée à Pérols (EHPAD)

Premier stade d'évolution du groupe atteint

2009

Diversification des activités du groupe : prise de participation dans l'Agence de communication DP News

2010

Consolidation de l'activité principale du groupe et évolutions complémentaires

Réflexions sur des projets et schémas de développement

2011

Création de la société NOUVEO implantée à Juvignac (34990) : professionnel de l'accompagnement à domicile des personnes âgées, handicapées et convalescentes
Engagement officiel en faveur du Développement Durable.

2012

La Résidence La Cyprière devient le 1er établissement médico-social de la région Languedoc-Roussillon à s'engager dans une telle démarche.

	ADRESSES	NOMBRE DE PLACES
<i>Résidence La Cyprière</i>	18, Chemin de la Plaine, 34 990 Juvignac	60 places en hébergement permanent
<i>Résidence Les Aigueillères</i>	192, Chemin des Aigueillères, 34 980 Montferrier-sur-Lez	60 places en hébergement permanent
<i>Résidence La Martégale</i>	129, Allée Jacques Brel, 34 470 Pérols	60 places en hébergement permanent et 2 places en hébergement temporaire



FICHE D'IDENTITÉ RÉSIDENCE LA CYPRIÈRE

Dénomination sociale : SAS La Cyprière

Adresse : 14 chemin de la Plaine – 34 990 JUVIGNAC

Téléphone : 04.67.10.41.50

Fax : 04.67.10.41.59

Mail : cypriere@maison-retraite-montpellier.com

Nom du président du conseil d'administration : M. TOMAS Jean-Claude

Nom du directeur : M. MIROUX Gilles

Activité : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

Capacité : 60 lits dont 10 places en unité protégée

Effectif : 40.33 ETP

Superficie : 2 502 m²

N° SIRET : 395 115 009 000 23

N° FINESS : 340 797 406

Code NAF : 8710 A

Année d'ouverture de l'établissement : 1995

Date initiale d'autorisation : 11/02/1992

Date du renouvellement de la convention tripartite : 01/12/2010

Année de la première évaluation interne : 2013

Année de la première évaluation externe : 2014

Date de la dernière commission de sécurité : 10/02/2015

Les fonctions de restauration, de blanchissage (uniquement le linge plat), de gestion et d'entretien du bâtiment ainsi que l'entretien des espaces verts sont externalisés.

PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE

L'ACTIVITÉ DE LA RÉSIDENCE LA CYPRIÈRE

À une période où le nombre des personnes âgées augmente, où la médecine et les conditions de vie permettent à l'homme d'atteindre un âge conséquent, il est désormais possible de vieillir tout en restant actif.

Pourtant, de nombreuses personnes âgées souffrent de maladies chroniques multiples et doivent faire face aux contraintes de la dépendance. L'objectif de la résidence La Cyprière, depuis sa création en 1995, est de tout mettre en œuvre pour permettre à ces personnes de poursuivre leur existence dans les meilleures conditions possibles.

Nous relevons au quotidien le défi de concilier qualité des soins et préservation de la vie sociale de nos résidents.

Notre projet d'établissement se doit de réussir le mariage difficile du projet de vie, du projet de soins et du projet d'animation en s'appuyant sur cette affirmation : la vie ne doit pas être organisée pour plus de soins, mais les soins organisés pour plus de vie.

L'IMPLANTATION

La résidence La Cyprière trouve sa place dans un quartier résidentiel de la commune de Juvignac en périphérie immédiate de Montpellier.

Son architecture moderne est totalement en accord avec l'habitat fait de maisons individuelles qui l'entoure.

Sa situation réunit tous les atouts favorables à des échanges harmonieux et une continuité de la vie sociale.

En effet, située dans un cadre calme et verdoyant, une esplanade commune relie la résidence au club du troisième âge.

Ce lieu, reconnu comme un lieu de rassemblement et de convivialité, permet ainsi une intégration toute naturelle de l'établissement à la vie sociale de la commune. De plus, la résidence est située à proximité d'un centre commercial avec ses petits commerces. Nos résidents et leur famille apprécient l'ensemble de ces services qui permettent le maintien de leur vie sociale.



L'ARCHITECTURE

L'objectif de la Résidence La Cyprière est d'offrir un lieu de vie de qualité à nos résidents qui quittent leur domicile pour investir un nouveau chez soi.

À une période où les capacités d'adaptation sont souvent bien diminuées, nous nous devons de faciliter ce changement d'environnement en recréant un espace de vie qui leur deviendra à la fois familier et intime.

Ainsi, la Résidence La Cyprière accueillant soixante résidents est un établissement à taille humaine. Construite sur deux niveaux et organisée en trois ailes autour de la grande salle de vie, l'architecture permet aux résidents qui y vivent de se repérer rapidement.

La résidence est située au cœur d'un jardin arboré non clôturé. Ses locaux vastes, ajourés et d'accès faciles, permettent une libre circulation des résidents : ascenseur, main courante, accessibilité de tous les locaux.

Un secteur du bâtiment de l'établissement, situé en rez-de-chaussée, est une unité protégée destinée à l'accueil de personnes âgées présentant des pathologies neuro-dégénératives.

Ce lieu permet ainsi la déambulation des résidents au sein d'un jardin clos.

Ce secteur protégé résulte d'une réflexion collégiale offrant le meilleur compromis entre liberté, sécurité et dignité.

La résidence est organisée en vue de personnaliser au mieux le lieu de vie de chaque résident. Ainsi, les chambres particulières sont totalement équipées : lit, chevet, fauteuil de repos, commode et bureau. Chaque chambre possède une salle d'eau avec une douche adaptée et des sanitaires. Une prise de téléphone et de télévision sont également présentes, chaque résident pouvant ainsi faire installer un poste téléphonique avec sa ligne directe. Afin que le résident se sente chez soi, il a la possibilité d'installer certains éléments de son mobilier propre, des bibelots, du linge de lit, des photos, des tableaux,...

Chaque couloir laisse place à un salon de détente : télévision, bibliothèque ou encore coin informatique pour permettre les rencontres entre résidents, pour créer une ouverture sur l'extérieur, ou encore pour accueillir familles et visiteurs.

Le grand salon entièrement vitré offre une vue panoramique sur l'esplanade et le jardin, il permet également de recevoir des visites extérieures. La salle de restaurant aux couleurs lumineuses permet de manger en petites tablées.

La résidence est ouverte sur un jardin verdoyant, un chemin aménagé autorise les promenades par beau temps, des coins ombragés sont propices à la conversation et à la rêverie.

En favorisant l'ouverture de notre établissement sur la vie extérieure, le sentiment d'isolement qui peut découler de l'entrée en institution est combattu. L'intégration de nos résidents dans le tissu social local favorise leur épanouissement et leur adaptation dans ce nouveau lieu de vie.

L'animation dans notre résidence tient une place de choix.





FICHE D'IDENTITÉ RÉSIDENCE LES AIGUEILLÈRES

Dénomination sociale : SAS Les Aigueillères

Adresse : 192 chemin des Aigueillères, 34 980, Montferrier-sur-Lez

Téléphone : 04.67.55.16.50

Fax : 04.67.55.16.59

Mail : aigueilleres@maison-retraite-montpellier.com

Nom du président du conseil d'administration : M. TOMAS Jean-Claude

Nom du directeur : Mme Dorine CHABRERIE

Activité : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

Capacité : 60 lits dont 10 places en unité protégée

Effectif : 37 ETP

Superficie : 2 987 m²

N° SIRET : 428 636 070 000 24

N° FINESS : 34 001414 1

Code NAF : 8710 A

Année d'ouverture de l'établissement : 2002

Date initiale d'autorisation : 19/07/199

Date du renouvellement de la convention tripartite : 01/12/2010

Année de la première évaluation interne : 2013

Année de la première évaluation externe : 2014

Date de la dernière commission de sécurité : 22/11/2014

Les fonctions de restauration, de blanchissage (uniquement le linge plat), de gestion et d'entretien du bâtiment ainsi que l'entretien des espaces verts sont externalisés.

PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE

L'ACTIVITÉ DE LA RÉSIDENCE LES AIGUEILLÈRES

À une période où le nombre des personnes âgées augmente, où la médecine et les conditions de vie permettent à l'homme d'atteindre un âge conséquent, il est désormais possible de vieillir tout en restant actif.

Pourtant, de nombreuses personnes âgées souffrent de maladies chroniques multiples et doivent faire face aux contraintes de la dépendance. L'objectif de la résidence Les Aigueillères, depuis sa création en 2002, est de tout mettre en œuvre pour permettre à ces personnes de poursuivre leur existence dans les meilleures conditions possibles.

Nous relevons au quotidien le défi de concilier qualité des soins et préservation de la vie sociale de nos résidents.

Notre projet d'établissement se doit de réussir le mariage difficile du projet de vie, du projet de soins et du projet d'animation en s'appuyant sur cette affirmation : la vie ne doit pas être organisée pour plus de soins, mais les soins organisés pour plus de vie.

L'IMPLANTATION

La résidence Les Aigueillères trouve sa place dans un quartier résidentiel de la commune de Montferrier-sur-Lez en périphérie immédiate de Montpellier.

Son architecture moderne est totalement en accord avec l'habitat fait de maisons individuelles qui l'entoure. Sa situation réunit tous les atouts favorables à des échanges harmonieux et une continuité de la vie sociale.

Les services de la mairie, les petits commerces de proximité, la pharmacie ne sont qu'à quelques minutes à pied. L'esplanade qui jouxte la maison de retraite accueille les pas de nos résidents lors des journées ensoleillées. Sur cette place, après l'école, de jeunes couples se reposent avec leurs enfants sur les bancs entourant l'aire de jeux. Ce lieu, déjà occupé par les boulistes, atteste de sa position stratégique au cœur du village puisqu'il est déjà reconnu et vécu comme un lieu de rassemblement et de convivialité.



L'ARCHITECTURE

L'objectif de la Résidence Les Aigueillères est d'offrir un lieu de vie de qualité à nos résidents qui quittent leur domicile pour investir un nouveau chez soi.

À une période où les capacités d'adaptation sont souvent bien diminuées, nous nous devons de faciliter ce changement d'environnement en recréant un espace de vie qui leur deviendra à la fois familier et intime.

Ainsi, la Résidence Les Aigueillères accueillant soixante résidents est un établissement à taille humaine. Construite sur deux niveaux et organisée en trois ailes autour de la grande salle de vie, l'architecture permet aux résidents qui y vivent de se repérer rapidement.

La résidence est située au cœur d'un jardin arboré non clôturé. Ses locaux vastes, ajourés et d'accès faciles, permettent une libre circulation des résidents : ascenseur, main courante, accessibilité de tous les locaux.

Un secteur du bâtiment de l'établissement, au premier étage, est une unité protégée destinée à l'accueil de personnes âgées présentant des pathologies neuro-dégénératives.

Ce lieu permet aussi la déambulation des résidents au sein d'un jardin clos. Bâtie sur une colline, la résidence profite de jeux de niveaux qui lui confèrent des terrasses avec accès de plein pied au jardin.

Ce secteur protégé résulte d'une réflexion collégiale offrant le meilleur compromis entre liberté, sécurité et dignité.

La résidence est organisée en vue de personnaliser au mieux le lieu de vie de chaque résident. Ainsi, les chambres particulières sont totalement équipées : lit, chevet, fauteuil de repos, commode et bureau. Chaque chambre possède une salle d'eau avec une douche adaptée et des sanitaires. Une prise de téléphone et de télévision sont également présentes, chaque résident pouvant ainsi faire installer un poste téléphonique avec sa ligne directe. Afin que le résident se sente chez soi, il a la possibilité d'installer certains éléments de son mobilier propre, des bibelots, du linge de lit, des photos, des tableaux,...

Chaque couloir laisse place à un salon de détente : télévision, bibliothèque ou encore coin informatique pour permettre les rencontres entre résidents, pour créer une ouverture sur l'extérieur, ou encore pour accueillir familles et visiteurs.

Le grand salon entièrement vitré offre une vue panoramique sur l'esplanade et le jardin, il permet également de recevoir des visites extérieures. La salle de restaurant aux couleurs lumineuses permet de manger en petites tablées.

La résidence est ouverte sur un jardin verdoyant, un chemin aménagé autorise les promenades par beau temps, des coins ombragés sont propices à la conversation et à la rêverie.

En favorisant l'ouverture de notre établissement sur la vie extérieure, le sentiment d'isolement qui peut découler de l'entrée en institution est combattu. L'intégration de nos résidents dans le tissu social local favorise leur épanouissement et leur adaptation dans ce nouveau lieu de vie.

L'animation dans notre résidence tient une place de choix.





FIGHE D'IDENTITÉ RÉSIDENCE LA MARTÉGALE

Dénomination sociale : SAS La Martégale

Adresse : 129 allée Jacques Brel – 34470 Pérois

Téléphone : 04.99.53.22.70

Fax : 04.99.53.22.79

Mail : martegale@maison-retraite-montpellier.com

Nom du président du conseil d'administration : M. TOMAS Jean-Claude

Nom du directeur : M. PORTELLA Jérôme

Activité : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

Capacité :

- 60 lits dont 10 places en unité protégée

- 2 lits en hébergement temporaire

Effectif : 38,19 ETP

Superficie : 3 026 m²

N° SIRET : 493 038 673 000 23

N° FINESS : 340 017 532

Code NAF : 8710 A

Année d'ouverture de l'établissement : 2008

Date initiale d'autorisation :

- 14.12.2003 60 places d'hébergement permanent

- 28.06.2009 2 places d'hébergement temporaire

Date du renouvellement de la convention tripartite : 01/10/2015

Année de la première évaluation interne : 2013

Année de la première évaluation externe : 2014

Date de la dernière commission de sécurité : 30/10/2014

Les fonctions de restauration, de blanchissage (uniquement le linge plat), de gestion et d'entretien du bâtiment ainsi que l'entretien des espaces verts sont externalisés.

PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE

L'ACTIVITÉ DE LA RÉSIDENCE LA MARTÉGALE

À une période où le nombre des personnes âgées augmente, où la médecine et les conditions de vie permettent à l'homme d'atteindre un âge conséquent, il est désormais possible de vieillir tout en restant actif.

Pourtant, de nombreuses personnes âgées souffrent de maladies chroniques multiples et doivent faire face aux contraintes de la dépendance. L'objectif de la résidence La Martégale, depuis sa création en 2008, est de tout mettre en œuvre pour permettre à ces personnes de poursuivre leur existence dans les meilleures conditions possibles.

Nous relevons au quotidien le défi de concilier qualité des soins et préservation de la vie sociale de nos résidents.

Notre projet d'établissement se doit de réussir le mariage difficile du projet de vie, du projet de soins et du projet d'animation en s'appuyant sur cette affirmation : la vie ne doit pas être organisée pour plus de soins, mais les soins organisés pour plus de vie.

L'IMPLANTATION

Notre résidence a trouvé toute sa place au cœur de la ville de Pérols, ville proche de Montpellier, à quelques centaines de mètres de la Méditerranée. Notre résidence est située à deux pas de la médiathèque et des arènes, qui sont la tradition de la commune et la fierté des habitants.

La Martégale est aujourd'hui reconnue comme un lieu de vie à part entière dans le quartier, naturellement ancré dans la vie sociale de la commune.

Par ailleurs, de nombreux commerces sont situés à proximité de la résidence qui sont autant de lieux que peuvent investir les résidents. Ceci leur permet d'assurer une continuité dans la vie sociale.

Sa situation réunit tous les atouts favorables à des échanges harmonieux et une continuité de la vie sociale.

Nos résidents et leur famille apprécient l'ensemble de ces services.



L'ARCHITECTURE

L'objectif de la Résidence La Martégale est d'offrir un lieu de vie de qualité à nos résidents qui quittent leur domicile pour investir un nouveau chez soi.

À une période où les capacités d'adaptation sont souvent bien diminuées, nous nous devons de faciliter ce changement d'environnement en recréant un espace de vie qui leur deviendra à la fois familier et intime.

Ainsi, la Résidence La Martégale accueillant soixante-deux résidents est un établissement à taille humaine. Elle est construite sur trois niveaux autour de la grande salle de vie, l'architecture permet aux résidents qui y vivent de se repérer rapidement.

La Résidence est située au cœur d'un jardin méditerranéen, non-clôturé, et bénéficie d'un grand solarium avec vue dominante sur le village. Ses locaux vastes, ajourés et d'accès faciles, permettent une libre circulation des résidents : ascenseur, main courante, accessibilité de tous les locaux.

Un secteur du bâtiment de l'établissement, situé en rez-de-chaussée, est une unité protégée destinée à l'accueil de personnes âgées présentant des pathologies neuro-dégénératives.

Ce lieu permet ainsi la déambulation des résidents au sein d'un jardin clos.

Ce secteur protégé résulte d'une réflexion collégiale offrant le meilleur compromis entre liberté, sécurité et dignité.

Les chambres particulières sont totalement équipées : lit, chevet, fauteuil de repos, commode et bureau. Chaque chambre possède une salle d'eau avec une douche adaptée et des sanitaires. Une prise de téléphone et de télévision sont également présentes, chaque résident pouvant ainsi faire installer un poste téléphonique avec sa ligne directe. Afin que le résident se sente chez soi, il a la possibilité d'installer certains éléments de son mobilier propre, des bibelots, du linge de lit, des photos, des tableaux, ce que nous encourageons.

Chaque étage laisse place à un salon de détente : télévision, bibliothèque ou encore coin informatique pour permettre les rencontres entre résidents, pour créer une ouverture sur l'extérieur, ou encore pour accueillir familles et visiteurs.

La grande terrasse du deuxième étage offre une vue panoramique sur le village, elle permet également de recevoir des visites extérieures. La salle de restaurant aux couleurs lumineuses permet de manger en petites tablées.

Cette conception architecturale moderne et novatrice, très tournée vers la lumière et ajourée, permet non seulement aux résidents de se repérer facilement, mais aussi de circuler librement entre l'intérieur et l'extérieur.

En favorisant l'ouverture de notre établissement sur la vie extérieure, le sentiment d'isolement qui peut découler de l'entrée en institution est combattu. L'intégration de nos résidents dans le tissu social local favorise leur épanouissement et leur adaptation dans ce nouveau lieu de vie.

L'animation dans notre résidence tient une place de choix.



1. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Groupe E4 engage chacune de ses résidences et son service d'aide à domicile dans une démarche de développement durable.

La culture et les valeurs de notre groupe sont mobilisées pour remporter ce défi majeur qu'est celui de la poursuite d'un développement économique respectueux des hommes et de l'environnement.

L'entreprise moderne doit devenir une entreprise citoyenne dans le sens du bien commun. Nous nous engageons à rester conformes aux exigences légales applicables et aux autres exigences en matière d'environnement.

Pour conforter cette prise de position, le **Groupe E4** doit s'attacher à respecter la philosophie selon laquelle « il faut répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Cela ne peut se faire sans un nouvel équilibre entre économie, social, environnement et gouvernance.

Au-delà de la prise en charge des personnes âgées c'est en faveur de l'intérêt général au sens large et noble du terme que le groupe souhaite continuer à s'investir. Nos résidences ont donc décidé de mettre en œuvre cette démarche, sur les quatre thèmes suivants :



Environnemental

Dans un souci d'amélioration constante des conditions environnementales et de prévention de la pollution, nous continuerons à mesurer et réduire notre empreinte écologique.

- Réduction et valorisation des déchets.
- Amélioration de la qualité de l'air intérieur
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre
- Réduction des consommations énergétiques
- Optimisation des flux de transport
- Optimisation de la consommation d'eau
- Optimisation des consommations de matières

Social



Nous associons l'ensemble de nos collaborateurs et personnels à une **politique sociale ambitieuse** ayant pour objectif le **bien être au travail** et la **qualité** du travail accompli.

Sociétal



Nous définissons la responsabilité du groupe vis-à-vis des fournisseurs, des résidents, des salariés, mais également des pouvoirs publics, dans la philosophie « agir local, penser global ».

Nous **intégrons ainsi les préoccupations sociales, environnementales et économiques** dans nos activités et dans leurs interactions avec les parties prenantes. Nous sollicitons nos fournisseurs et sous-traitants afin qu'ils s'engagent à nos côtés sur **l'atteinte des objectifs globaux** en termes de développement durable.

Economique



Nous **intégrons, des critères d'achat éco-responsable** pour optimiser nos dépenses et s'assurer que nos achats soient respectueux de l'environnement et fabriqués dans des **conditions socialement respectueuses**.

Nous déclinons ainsi la notion de « **coût global** » (ou coût du cycle de vie) du produit lors de nos achats. A travers cet engagement, nous désirons responsabiliser l'ensemble des parties prenantes sur le volet économique de notre activité.

Signature :

Le PDG

Le Directeur



2. SYSTÈME DE MANAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

SYSTÈME DE MANAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJET :

Cette procédure décrit le Système de management « Développement Durable » du groupe E4, piloté par les responsables du « Comité de Pilotage des évaluations et du Développement Durable ».

OBJECTIF :

Mettre en œuvre la politique de Développement Durable des résidences du groupe E4.

DOMAINE D'APPLICATION :

Cette procédure s'applique à tous les salariés du groupe E4 dont les compétences seront sollicitées pour la mise en œuvre de la démarche EMAS.

Il concerne les activités définies dans le périmètre EMAS : les 3 résidences du Groupe E4.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE :

Règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 25 Novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management et d'audit (EMAS).

DOCUMENTS ASSOCIÉS :

- La Politique DD.
- La Procédure de veille réglementaire.
- La Procédure de réalisation de l'analyse environnementale.
- La Procédure de réalisation d'un audit interne.
- La Procédure de collecte des données relatives aux évaluations et au Développement Durable.
- La procédure de maîtrise de la documentation et archivage des documents requis pour le système de développement durable.

1. Organisation et responsabilité du S.M.D.D

1.1 Structure d'organisation et responsabilité du S.M.D.D

Les missions, responsabilités, autorisations et compétences pour la mise en place du Système de management Développement Durable (S.M.D.D) sont définies comme suit :

La Direction Générale

La Direction Générale détient l'autorité du Système de Management de Développement Durable. Elle est ainsi responsable de la stratégie de Développement Durable et d'amélioration des conditions de travail.

Le Comité de Pilotage des évaluations et du Développement Durable

Il est nommé par la Direction Générale. En sus de la conduite des évaluations internes, ce comité est responsable du déploiement de la politique de Développement Durable et du fonctionnement du système de management Développement Durable. Les membres sont :

- Mme Tomas, Gérante du groupe E4 ;
- Mme Cédo, Directrice Générale du groupe E4 ;
- M. Commault, Attaché de Direction du groupe E4;
- Mme Chabrierie, Directrice Les Aigueillères ;
- M. Portella, Directeur La Martégale ;
- M. Miroux, Directeur La Cyprière ;
- Mme Gabet, Médecin Coordonnateur du groupe E4;

Les Directeurs et les IDE référents

Les directeurs des résidences et les IDE référents sont les premiers relais opérationnels de la stratégie de développement durable définie par la direction du groupe. Ils détiennent l'autorité et distribuent donc les responsabilités pour la bonne application des actions, mais ils sont aussi le premier référent pour faire remonter à la direction du groupe les idées du personnel et les dysfonctionnements ou besoins environnementaux.

Le comité de suivi

Il se regroupe une fois par trimestre et est chargé du suivi du plan d'action des évaluations et du Développement Durable. Les membres de ce comité sont désignés par les directions des établissements.

Les salariés des résidences

Les salariés sont des « sachants » dans leur domaine de compétence, et donnent leur avis sur les questions stratégiques. Elles sont intégrées dans les échanges et réflexions avec le Comité de Pilotage.

Dans son activité professionnelle, chaque salarié peut être amené à réaliser des activités pouvant avoir un impact sur l'environnement, et de ce fait participe à la mise en œuvre de la politique de Développement Durable définie par le groupe.

Le Comité de Développement Durable de chaque établissement

Définition

Le comité de développement durable est une instance permettant la concertation en matière de politique du développement durable de l'établissement.

Ce comité est un lieu d'échange, d'information et de promotion du développement durable. Cette instance soutient et accompagne l'établissement dans sa démarche de développement durable, dans sa mise en œuvre, et participe à sa coordination. Pour ce faire, ce comité se réunit trois fois par an, lors des Conseils de la Vie Sociale et si besoin de façon exceptionnelle.

Attribution du comité de développement durable

- Etat des lieux sur l'avancée de la démarche et sur les projets en cours
- Validation des projets proposés
- Relai et coordonne les actions mises en place

- Emergence d'idées novatrices
- Questions diverses/Echanges sur la politique de développement

Composition du comité de développement durable

Ce comité de développement durable est présidé par le directeur de l'établissement ; il est constitué de(s) :

- Représentants des familles et des résidents élus au Conseil de la vie sociale
- Représentants des personnels au conseil de la vie sociale, ainsi que 3 personnels parmi les métiers non représentés cooptés par le conseil de la vie sociale

1.2 Organigramme fonctionnel Développement Durable



2) Fonctionnement et missions de la Direction Générale

2.1 Fonctionnement

La direction générale et l'ensemble de ses représentants se réunissent tous les mois pour conduire la politique de développement durable du groupe.

2.2 Missions

Lors de ces journées, une fois par trimestre, un cabinet extérieur accompagne le groupe dans le déploiement, la réflexion et la mise en œuvre des actions environnementales, économiques, sociales et sociétales.

Le comité de pilotage des évaluations et du Développement Durable a pour mission de mettre en place le management de Développement Durable de l'établissement structuré autour de 4 axes :

- **Axe stratégique : Mettre en place une politique de développement durable**

La Direction Générale définit, ajuste la politique de Développement Durable et veille à son application à travers les pratiques professionnelles.

Elle instaure une veille réglementaire afin de répondre aux exigences de conformité et adapter ses pratiques et contrôle périodiquement l'état de conformité de la structure.

Elle valide les plans d'actions proposés par les personnes ressources.

Elle suit l'état d'avancement des objectifs environnementaux qu'il a défini.

Elle propose des thématiques de travail en fonction des projets en cours, des résultats d'indicateurs de performance, des audits effectués et des non conformités relevées.

Elle intègre la démarche EMAS à la démarche qualité de l'établissement (Plan d'Actions Qualité de l'établissement, correspondances avec les éléments d'appréciation de la certification).

Elle développe des exigences auprès des intervenants extérieurs et autres parties prenantes (fournisseurs, partenaires...) pour étendre le champ d'engagement en faveur du développement durable.

- **Axe technique : méthodes de gestion de Développement Durable et outils d'évaluation**

La Direction Générale construit et valide le tableau de bord de Développement Durable, permettant d'identifier les Aspects Environnementaux ayant un Impact Significatif (AEIS), et les moyens mis en œuvre pour leur maîtrise.

Il initie des audits dans ses secteurs d'exploitation et favorise l'appropriation des bonnes pratiques en sensibilisant les professionnels et les usagers.

- **Axe communication :**

La Direction Générale s'engage à communiquer sur la démarche auprès des salariés, des fournisseurs, des résidents des familles et de l'ensemble des parties prenantes.

Cette communication se fait en externe en informant tant au niveau national qu'au niveau local (résidents directs par contacts mails, municipalité, Conseil Général, citoyens de l'agglomération Montpelliéraine et fournisseurs) des actions mises en place notamment à travers le journal des résidences, le site internet du groupe, la presse, le conseil de la vie social, ...

Enfin, la Direction Générale rédige et valide la déclaration environnementale, document de communication complète de la démarche EMAS du groupe.

3) Fonctionnement et missions du Comité de Pilotage des évaluations et du Développement Durable

3.1 Fonctionnement

Le comité de pilotage des évaluations et du Développement Durable se réunit officiellement tous les trimestres pour remplir ses missions définies ci-dessous. Toutefois beaucoup d'échanges, du fait de la petite taille de la structure, sont presque quotidiens et ne trouvent de traçabilité qu'à travers les résultats obtenus.

3.2 Missions

• **Axe structurel : Organisation et ressources**

Les professionnels de l'établissement sont acteurs du développement durable à travers les pratiques professionnelles et les gestes éco-citoyens. Le comité de pilotage des évaluations et du Développement Durable doit donc fédérer et coordonner les équipes professionnelles autour des objectifs qu'il se fixe.

Pour ce faire, le comité de pilotage des évaluations et du Développement Durable a établi un management participatif par la constitution des comités de suivi, composé du directeur de l'établissement, d'un représentant de la Direction Générale et des salariés. Chaque directeur d'établissement assure son secrétariat (convocation,...)

• **Axe technique**

Il suit l'état d'avancement des actions, guidé par l'évaluation d'indicateurs de la performance de Développement Durable du site, mesurés à périodicité définie dans le tableau de bord.

Il ajuste les actions à réaliser inscrites dans le tableau de bord de Développement Durable en fonction des résultats de ses indicateurs.

• **Axe communication**

Le comité de pilotage des évaluations et du Développement Durable s'engage à communiquer sur la démarche auprès des salariés, des fournisseurs, des résidents des familles et de l'ensemble des parties prenantes.

Cette communication se fait en interne par le biais des supports de communication : réunions d'informations, affichages, journal des résidences, site internet (onglet Développement Durable) ...

4) La Revue de Direction Développement Durable

La Revue de Direction, menée par le comité de pilotage des évaluations et du Développement Durable, se tient annuellement et a pour objectifs :

- De passer en revue le système de management Développement Durable afin de s'assurer qu'il est toujours approprié, suffisant et efficace.
- De valider l'actualisation du Diagnostic Développement Durable (présenté en annexe)
- D'apporter des recommandations pour l'amélioration du S.M.D.D
- De faire la synthèse des nouvelles exigences réglementaires applicables.
- D'organiser la conduite des développements à mener dans le domaine des exigences légales.

Pour répondre à ces objectifs, la Revue de Direction analyse les données suivantes :

- Le bilan de l'année écoulée : analyse de l'état d'avancement des démarches engagées, de l'atteinte des objectifs ciblés, mesure de la performance de Développement Durable ;
- Les résultats des audits internes et externes ;
- Les informations des parties intéressées externes, y compris les plaintes ;
- Les non conformités et les actions correctives et préventives apportées ;
- Les changements de circonstances, y compris les développements dans le domaine des exigences légales et des autres exigences relatives à ses aspects environnementaux ;
- Des recommandations pour l'amélioration.

A l'issue de ces analyses, la Revue de Direction décide des actions relatives aux modifications possibles :

- de la politique de développement durable,
- de l'identification des aspects environnementaux significatifs,
- des orientations stratégiques (objectifs et cibles)
- du planning d'audits,
- du Système de Management De Développement Durable.

5) Modalités d'archivage et de traçabilité du S.M.D.D

Les comptes rendus des journées de travail de la Direction Générale, les feuilles d'émergence et les rapports d'audits sont archivés en version papier dans les classeurs nommés « Développement Durable ». Une version informatique existe également dans le dossier (E4 / QUALITÉ / Développement Durable / Journées de travail).

La Direction Générale assure les convocations aux réunions du comité de pilotage des évaluations et du Développement Durable et rédige les comptes rendus. Ceux-ci sont archivés dans le classeur EMAS / « Compte rendu du comité de pilotage des évaluations internes » avec leurs feuilles d'émergence pour la participation des membres. La version informatique des comptes rendus est archivée dans le dossier (E4 / QUALITE)

Les documents supports tels que l'analyse environnementale et les plans d'actions Développement Durable sont mis à jour et archivés dans le fichier partagé « E4/QUALITE / Développement Durable / environnemental / analyse environnemental »

La Direction Générale est responsable de la gestion documentaire liée au Développement Durable. Elle tient à jour le référencement des documents pour partie dans le support «E4/QUALITE/Développement Durable» et pour partie dans le support « E4/ QUALITE/Evaluation interne » sur le serveur du groupe E4.

RÉDACTION	VALIDATION
Emilien commault	La Direction Générale

Signature



Signature





3. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

Il s'agit d'identifier d'une part les aspects environnementaux (AE) liés à nos activités et d'autre part les impacts environnementaux, c'est-à-dire les conséquences des activités du périmètre EMAS pour l'environnement.

Les aspects environnementaux doivent être définis en analysant les moyens utilisés pour mettre en œuvre les activités de l'établissement, et les pollutions issues de ces activités.

Plusieurs critères sont retenus pour coter les Aspects Environnementaux :

- La conformité aux exigences légales ;
- L'évaluation de l'importance pour les acteurs ;
- L'évaluation du risque d'atteinte à l'environnement;
- L'évaluation de la fragilité de l'environnement local, régional ou global;
- L'évaluation de l'étendue, du nombre, de la fréquence, et de la réversibilité des aspects ou des incidences.

Les Aspects environnementaux significatifs (AEIS) sont classés selon 3 ordres de priorité :

- Priorité 1 : les AEIS dont le score de criticité est supérieur ou égal à 5000 et/ou dont la conformité n'est pas respectée,
- Priorité 2 : les AEIS dont le score de criticité est compris entre 3750 et 4999 et qui sont considérés comme importants par les acteurs,
- Priorité 3 : les AEIS dont le score de criticité est compris entre 1250 et 3749 et qui sont considérés comme importants par les acteurs,
OU
les AEIS dont le score de criticité est compris entre 3750 et 4999 et qui ne sont pas considérés comme importants pour les acteurs.

			Evaluation 2012	Evaluation 2015
Aspects Environnementaux	Utilisation et/ou Services producteurs	Référent	Priorité	Priorité
DIRECTS				
émission dans l'atmosphère I ii				
Gaz frigorigènes	Climatisation / Réfrigérateurs	Dalkia	1	NC
Qualité de l'air intérieur/ Composés Organiques Volatils	Produits chimiques	Directeur	3	3
Rejet dans le milieu aquatique I ii				
Effluents de nettoyage	Produits d'entretien	Igual	1	3
Déchets dangereux I iv				
D.A.S.R.I.A		Infirmière référente	1	1
Déchets d'Imagerie Médicale		Directeur	3	NC
Médicaments non utilisés		Infirmière référente	3	NC
Produits de nettoyage		Igual	1	3
Piles		Directeur	3	NC
Tubes fluorescents		Dalkia	3	NC
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)		Dalkia	3	NC
Bombes aérosols		Igual	3	NC
Peintures et solvants		Atelier Méditerranéen	3	NC
Déchets non dangereux I iv				
D.A.O.M.		Directeur	2	2
Cartouches, toners			3	NC
Papiers		Directeur	3	NC
Cartons		Directeur	3	NC
Plastiques		Directeur	3	3
Déchets fermentescibles		ELIOR	3	NC
Pain		ELIOR	3	NC
Déchets d'espaces verts		Ambrosi Jardin	3	NC
Vêtements		Directeur	3	NC
Déchets d'ameublement		Directeur	1	NC
D.I.B		Igual	3	3
Contenants de produits d'entretien		Directeur / Igual	3	3

			Evaluation 2012	Evaluation 2015
Aspects Environnementaux	Utilisation et/ou Services producteurs	Réfèrent	Priorité	Priorité
Consommation de ressources naturelles I vi				
Consommation d'eau	Arrosage des espaces verts	Ambrosi Jardin	3	3
Consommation d'électricité	Eclairage	Directeur	3	3
Gaz de ville	Chauffage	Directeur	3	3
Utilisation de produits I vii				
Peintures et solvants		Atelier Méditerranéen	3	3
Papier		Directeur	3	NC
Emballages / Conditionnements		Directeur	3	NC
Consommables informatiques et bureautiques		Directeur	3	NC
Tubes néons		Dalkia	3	NC
Piles et accumulateurs		Directeur	3	3
Produits chimiques	Nettoyage des locaux administratifs	Directeur / Igual	3	NC
	Nettoyage des locaux d'hébergement	Directeur / Igual	3	NC
	Désinfection	Directeur / Igual	3	3
	Entretien des espaces verts	Ambrosi Jardins	3	NC
Nuisances locales I viii				
Bruit, vibrations	Autolaveuse, groupe électrogène	Directeur	3	3
Odeur	Résidents, pulvérisateurs, salon de coiffure	Directeur	3	3
Poussières	Intérieur des locaux / Travaux	Directeur	3	3
Transports I ix				
Personnel	Déplacements Domicile - Travail	Directeur	3	3
Libéraux	kinés, médecins traitants	Directeur	3	3
Fournisseurs et prestataires		Directeur	3	NC
Risque d'accidents I x				
Interruption Alimentation Electrique		Directeur / Dalkia	3	NC
Rupture d'approvisionnement énergétique		Directeur / Dalkia	3	NC
Grippes et autres infections		Infirmière référente	3	3
Canicule		Directeur	3	NC
Légionelle		Directeur / Dalkia	3	NC

			Evaluation 2012	Evaluation 2015
Aspects Environnementaux	Utilisation et/ou Services producteurs	Référent	Priorité	Priorité
INDIRECTS				
Performances environnementales des fournisseurs				
Travaux entreprises extérieures		Directeur / Dalkia	3	3
Contrat Performance Energétique		Directeur / Dalkia	3	3
Restauration		ELIOR	3	3
Fournisseurs		Directeur	3	3

Tableau récapitulatif des Aspects Significatifs Environnementaux entre 2012 et 2015 :

	1	2	3	TOTAL
2012	5 (4 pour les Aigueillères et la Martégale)	1	46	52
2015	1	1	22	24

En 2012, 52 aspects environnementaux significatifs étaient relevés sur chaque établissement (51 pour les Aigueillères et la Martégale).

En 2015, 24 aspects environnementaux significatifs ont été relevés, soit une diminution de plus de 50% en trois ans.



4. PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL (OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES)

PLAN D' ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Thème	Objectifs / Résultats attendus pour le résident	Action à mettre en œuvre	Indicateur de suivi	Analyse de l'indicateur	Corrections apportées	Échéance de réalisation	État de réalisation
Engagement dans le Développement Durable		Création de la politique de Développement Durable du Groupe	Existence d'une politique de Développement Durable			01/06/2012	Réalisé
		Réalisation annuelle d'un diagnostic DD	Réaliser le diagnostic DD de l'année N annuellement en N+1	cf. Revue de direction		01/06/2012 Désormais réalisé tous les ans	Réalisé
		Intégration d'un volet DD dans les orientations stratégiques de l'établissement	Intégration d'un volet DD lors de la réactualisation du projet d'établissement en janvier 2013	cf. Revue de direction		janv-13	Réalisé
		Déclinaison de la stratégie DD dans un programme pluri annuel	Stratégie pluriannuelle élaboré au travers du diagnostic DD	cf. Revue de direction		01/06/2012 Désormais réalisé tous les ans	Réalisé

Thème	Objectifs / Résultats attendus pour le résident	Action à mettre en œuvre	Indicateur de suivi	Analyse de l'indicateur	Corrections apportées	Échéance de réalisation	Etat de réalisation
Engagement dans le Développement Durable	Affirmer / pérennisera/ communiquer notre engagement dans le Développement Durable	Communication des objectifs DD aux acteurs sociaux, culturels et économiques locaux	- Communication sur le site internet, dans les journaux des résidences,	cf. Revue de direction		en continu	Réalisé
			- Communication externe (articles midi libre, ...)				
			- Compte rendu comité DD				
			- Journées citoyenne, formation du personnel, ...				
			Lors de la construction et /ou de la réhabilitation des bâtiments, les critères DD sont systématiquement pris en compte				
		Signature de la charte de partenariat des fournisseurs	Nombre de fournisseurs ayant signés la charte	en continu	Réalisé		
		Suivi et rajustement réguliers du programme pluriannuel.	Suivi et rajustement chaque année lors de la réalisation du diagnostic DD	cf. Revue de direction	01/06/2012	Désormais réalisé tous les ans	Réalisé

Thème	Objectifs / Résultats attendus pour le résident	Action à mettre en œuvre	Indicateur de suivi	Analyse de l'indicateur	Corrections apportées	Échéance de réalisation	Etat de réalisation
Santé et Sécurité au travail	S'assurer du bien-être au travail et de ses conditions de travail	Identification des risques professionnels selon une périodicité définie, intégration dans le DU.	Réactualisation du document unique tous les ans	cf. Document unique		Réactualisation tous les ans	Réalisé
		Définition d'un plan d'amélioration des conditions de travail en collaboration avec les DP	Définition d'un plan d'amélioration réalisé annuellement	cf. Document unique		Réactualisation tous les ans	Réalisé
Qualité de vie au travail	S'assurer du bien-être au travail et de ses conditions de travail	Intégration de la qualité de vie au travail dans les orientations stratégiques de l'établissement	Enquête de satisfaction annuelle auprès des salariés + réunion hebdomadaire avec les équipes et direction disponible	cf. Compte rendu journée RH réalisé en juillet chaque année		Réalisé tous les ans	Réalisé
		Définition d'un plan d'amélioration de la qualité de vie au travail.	Plan de formation annuel et entretien annuel d'évaluation de chacun de ses salariés, logiciel GPEC	cf. Compte rendu journée RH réalisé en juillet chaque année		Réalisé tous les ans	Réalisé
		Mise en œuvre d'actions d'amélioration de la qualité de vie au travail.	Une psychologue est à la disposition du personnel, groupe de parole mensuel animé par la psychologue.	cf. Document unique			Réalisé

Thème	Objectifs / Résultats attendus pour le résident	Action à mettre en œuvre	Indicateur de suivi	Analyse de l'indicateur	Corrections apportées	Échéance de réalisation	Etat de réalisation
Achats éco responsables et approvisionnements	Avoir des achats éco-responsables / raisonner en terme de «cout global» du produit	Application des principes d'éco achats dans la politique d'achat et la relation fournisseurs	Evaluation annuelle de l'engagement des fournisseurs et des choix des critères retenus. Lors d'un appel d'offre, les critères DD sont toujours pris en compte.	cf. Revue de direction	La mise en œuvre du tampon « éco-achat » n'est pas encore toujours appliquée. La réflexion sur les critères d'achat doit être plus « poussée ».	juin-12	Réalisé
		Création d'outils d'évaluation et de suivi de la politique d'achat.	Evaluation annuelle de l'engagement des fournisseurs et des choix des critères retenus.	cf. Revue de direction		juin-12	Réalisé
Gestion de l'eau	Maîtriser la gestion de l'eau et réduire les consommations	Création de la cartographie des acheteurs et des achats		cf. Revue de direction	Cette cartographie doit davantage être connue du personnel.	sept-12	Réalisé
		Définition et validation d'une démarche globale de gestion de la qualité de l'eau.	Suivi du risque légionellose par la société Dalkia et le personnel de l'établissement	cf. Revue de direction			Réalisé
		Pose de sous compteurs d'eau dans la résidence	L / Résident / jour	cf. Revue de direction		nov-13	Réalisé
		Installation de pluviomètres pour ne pas arroser les jours de pluie		cf. Revue de direction		2016	Non réalisé
		Suivi de la consommation d'eau mensuellement	L / Résident / jour	cf. Revue de direction		janv-14	Réalisé

Thème	Objectifs / Résultats attendus pour le résident	Action à mettre en œuvre	Indicateur de suivi	Analyse de l'indicateur	Corrections apportées	Échéance de réalisation	Etat de réalisation
Gestion de l'eau	Maîtriser la gestion de l'eau et réduire les consommations	Installation de mousseurs	Renouvellement tous les ans des mousseurs	cf. audits énergétiques et rapport d'activité DALKIA		2012	Réalisé
		Installation de chasse d'eau à double flux	L'ensemble des toilettes sont équipées de chasse d'eau à double flux	cf. audits énergétiques		2012	Réalisé
		Réparation du forage de la Cyprière	Forage réparé	cf. Revue de direction		2016	Non réalisé
		Mise en place d'espaces verts peu consommateur en eau	Litre d'eau / an	cf. Revue de direction		2017	Non réalisé
		Installation des fontaines à eau branchées directement sur le réseau	Nombre de fontaines à eau branchées directement sur le réseau			2016	Non réalisé
		Installation de récupérateurs d'eau pour l'arrosage des espaces verts	Litres d'eau collectés par an			2016	Non réalisé
Gestion de l'air	Maîtriser la qualité de l'air	Engagement de l'établissement dans la réduction des émissions atmosphériques globales.	Réalisation du Bilan Carbone de l'année 2012. Indicateurs : Kg Eq. CO2/journée d'hébergement	cf. Bilan Carbone 2012		juin-13	Réalisé

Thème	Objectifs / Résultats attendus pour le résident	Action à mettre en œuvre	Indicateur de suivi	Analyse de l'indicateur	Corrections apportées	Échéance de réalisation	Etat de réalisation
Gestion de l'air	Maîtriser la qualité de l'air	Mise en place de dispositions en cas de travaux.	Lors de chaque réalisation de travaux, un cahier des charges prenant en compte des critères DD est rédigé.	cf. Revue de direction		juin-12	Réalisé
		Contrôle de la traçabilité des différentes interventions.	Traçabilité des interventions effectuées par Dalkia.	cf. Revue de direction			Réalisé
		Suivi périodique de la qualité de l'air intérieure	Réalisation d'un audit sur la qualité de l'air tous les 2 ans environ.	cf. Revue de direction		mars-13	Réalisé
		Analyse des trajets des salariés, des familles et des intervenants extérieurs pour venir à la résidence	Analyse des trajets effectuée lors de la réalisation du Bilan Carbone 2012	cf. Bilan Carbone 2012		juin-13	Réalisé
		Projet d'éco-conduite pour les salariés	Nombre de formations réalisés à l'année N	cf. Revue de direction		juin-15	Réalisé
		Suppression du gaz R22 (pour le groupe froid de la Cyprière)		cf. Revue de direction		juin-12	Réalisé

Thème	Objectifs / Résultats attendus pour le résident	Action à mettre en œuvre	Indicateur de suivi	Analyse de l'indicateur	Corrections apportées	Échéance de réalisation	Etat de réalisation
Gestion de l'énergie (électricité + gaz)	Maîtriser la gestion de l'énergie et réduire les consommations (diminuer les émissions de CO2 et l'impact carbone)	Signature de la charte 2 for 10		cf. Revue de direction		juin-12	Réalisé
		Réalisation d'un diagnostic énergétique.	Réalisation d'un Diagnostic énergétique par Primium Non Nocere. Ce diagnostic a permis d'identifier les postes les plus énergivores	cf. audit énergétique		nov-13	Réalisé
Gestion de l'énergie (électricité + gaz)	Maîtriser la gestion de l'énergie et réduire les consommations (diminuer les émissions de CO2 et l'impact carbone)	Suivi mensuel de la consommation en électricité	Lors de chaque réunion mensuelle, Dalkia remet à E4 le suivi des consommations d'électricité (KWh/journée d'hébergement) Objectif: Diminution de 2% par an	cf. Revue de direction		janv-14	Réalisé
		Installation de sous compteur électrique	Nombre de sous compteur électrique existant	cf. Revue de direction		2016	Non réalisé
		Suivi mensuel de la consommation en gaz (général et cuisine)	Lors de chaque réunion mensuelle, Dalkia remet à E4 le suivi des consommations de gaz Objectif: Diminution de 2% par an	cf. Revue de direction		janv-14	Réalisé

Thème	Objectifs / Résultats attendus pour le résident	Action à mettre en œuvre	Indicateur de suivi	Analyse de l'indicateur	Corrections apportées	Échéance de réalisation	Etat de réalisation	
Gestion de l'énergie (électricité + gaz)	Maîtriser la gestion de l'énergie et réduire les consommations (diminuer les émissions de CO2 et l'impact carbone)	Installation d'un régulateur de chaudière		cf. Revue de direction	2013		Réalisé	
		Modernisation de la chaudière (Cyprière)		cf. Revue de direction	2013		Réalisé	
		Installation de LEDs	Nombre de LEDs installées	cf. Revue de direction	2015		En cours de réalisation	
		Sensibilisation / Formation du personnel à la consommation d'énergie	Organisation de journées citoyennes, repas DD, nombre de formations DD,...	cf. Revue de direction	juin-12		Réalisé	
		Engagement dans une réflexion sur l'utilisation des sources d'énergie renouvelable.	% d'énergie renouvelable utilisé	cf. Revue de direction			Réalisé	
		Supprimer totalement les lampes halogènes - fin de la commercialisation en 2018	% lampes halogènes	cf. Revue de direction	2018		Non réalisé	
		Anticiper la loi de transition énergétique: La part des énergies renouvelables doit être de 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et de 32 % en 2030	% énergie renouvelable	cf. Revue de direction	2020		Non réalisé	

Thème	Objectifs / Résultats attendus pour le résident	Action à mettre en œuvre	Indicateur de suivi	Analyse de l'indicateur	Corrections apportées	Échéance de réalisation	Etat de réalisation
Gestion de l'énergie (électricité + gaz)	Maîtriser la gestion de l'énergie et réduire les consommations (diminuer les émissions de CO2 et l'impact carbone)	Signature d'un Contrat de performance énergétique avec DALKIA	Renégociation du contrat en 2016			2010	Réalisé
Hygiène des locaux	Garantir une hygiène des locaux propre et respectueuse de l'environnement	Changement des chariots de nettoyage (Passage par un système de pré-imprégnation)	Présence de chariots de nettoyage par pré-imprégnation	cf. Revue de direction (résultat des audits hygiène et sécurité)		août 2013	Réalisé
		Passage avec des produits éco-labélisés	% produits éco-labélisés	cf. Revue de direction (résultat des audits hygiène et sécurité)		août 2013	Réalisé
		Installation de bacs de rétention	Présence de bacs de rétention	cf. Revue de direction (résultat des audits hygiène et sécurité)		août 2013	Réalisé
		Etiquetage complet des pulvérisateurs	Présence d'étiquette sur les pulvérisateurs	cf. Revue de direction (résultat des audits hygiène et sécurité)		août 2013	Réalisé
		Affichage des protocoles de dilution	Présence des protocoles de dilution	cf. Revue de direction (résultat des audits hygiène et sécurité)		août 2013	Réalisé
		Passer avec un système de nettoyage à vapeur	Nombre de machine de nettoyage à vapeur	cf. Revue de direction (résultat des audits hygiène et sécurité)		2017	Non réalisé

Thème	Objectifs / Résultats attendus pour le résident	Action à mettre en œuvre	Indicateur de suivi	Analyse de l'indicateur	Corrections apportées	Échéance de réalisation	Etat de réalisation	
Gestion des déchets		Quantification et catégorisation de sa production de déchets et d'effluents.	% de déchets triés	cf. Revue de direction (Diag DD)		janv-13	Réalisé	
		Renégociation de la Redevance Spéciale	Renégociation du nombre de containers pour les ordures ménagères et le tri sélectif (suite à la mise en place de nouvelles filières de déchets).	cf. Revue de direction		avr-12	Réalisé	
	Maîtriser et optimiser la gestion des déchets (plan de réduction et revalorisation des déchets)	Réalisation du registre des déchets	Le registre des déchets permet de connaître : la quantité de déchets collecté, le nom du collecteur, le nom du transporteur du déchet et le nom du prestataire qui prend en charge le déchet.	cf. Revue de direction	S'assurer que celui-ci est complété au fur et à mesure.		nov-12	Réalisé et réactualisé tous les ans par E4
		Réalisation du tri des déchets.	Sensibilisation et formation du personnel grâce à l'intervention des messagers du tri (Agglomération de Montpellier).	cf. Revue de direction			oct-12	Réalisé

Thème	Objectifs / Résultats attendus pour le résident	Action à mettre en œuvre	Indicateur de suivi	Analyse de l'indicateur	Corrections apportées	Échéance de réalisation	Etat de réalisation
Gestion des déchets	Maîtriser et optimiser la gestion des déchets (plan de réduction et revalorisation des déchets)	Organisation d'actions de sensibilisation et/ou de formation des professionnels sont organisées.	Sensibilisation et formation du personnel grâce à l'intervention des messagers du tri (Agglomération de Montpellier) + Journées citoyennes	cf. Revue de direction	Poursuivre les formations chaque année	oct-12	Réalisé
		Identification et analyse des dysfonctionnements en matière d'élimination des déchets.	Mise en place de fiches d'évènements indésirables (dans le cadre de la réalisation du Plan Bleu).				
		Des actions d'évaluation et d'amélioration sont conduites relatives à la gestion des déchets.	Des audits déchets sont réalisés deux fois par an pour évaluer la gestion relative aux déchets.				
		Identification des filières locales de valorisation possible des déchets de l'établissement.					

Thème	Objectifs / Résultats attendus pour le résident	Action à mettre en œuvre	Indicateur de suivi	Analyse de l'indicateur	Corrections apportées	Échéance de réalisation	Etat de réalisation		
Gestion des déchets	Maîtriser et optimiser la gestion des déchets (plan de réduction et revalorisation des déchets)	Engagement des fournisseurs pour diminuer les quantités d'emballage et de conditionnement	Dans le cadre de la signature de la charte de partenariat, les prestataires s'engagent à diminuer les quantités d'emballage.	cf. Revue de direction		Juin / Septembre 2012	Réalisé		
			Evaluation de cette démarche lors des renégociations de contrat.	cf. Revue de direction			Réalisé		
Gestion des déchets Dangereux	Maîtriser et optimiser la gestion des déchets (plan de réduction et revalorisation des déchets)	Former le personnel sur le Tri des DASRI pour optimiser le tri des DASRI et optimiser le volume des cartons DASRI	Nombre de formation annuelle réalisée par VEOLIA	cf. Revue de direction	Renouveler les formations auprès des salariés		Réalisé		
			Contenants chimiques dangereux récupérés par IGUAL.I	cf. Revue de direction (cf Diag DD)			sept-12	Réalisé	
			Indicateur : KG/an	cf. Revue de direction (cf Diag DD)				janv-13	Réalisé
			Indicateur : KG/an	cf. Revue de direction (cf Diag DD)				janv-13	Réalisé

Thème	Objectifs / Résultats attendus pour le résident	Action à mettre en œuvre	Indicateur de suivi	Analyse de l'indicateur	Corrections apportées	Échéance de réalisation	Etat de réalisation	
Gestion des déchets Dangereux	Maîtriser et optimiser la gestion des déchets (plan de réduction et revalorisation des déchets)	Mise en place d'une filière de récupération de DEEE	Nombre de formation annuelle réalisée par VEOLIA	cf. Revue de direction	Renouveler les formations auprès des salariés		Réalisé	
		Sécurisation des tubes fluorescents usagés et néons	Contenants chimiques dangereux récupérés par IGUAL.I indicateur : m3/an	cf. Revue de direction (cf Diag DD)		sept-12	Réalisé	
		Quantification des lampes et néons	Indicateur : KG/an	cf. Revue de direction (cf Diag DD)		janv-13	Réalisé	
		Passage à un système de PDA pour la distribution des médicaments	Indicateur : KG/an	cf. Revue de direction (cf Diag DD)		janv-13	Réalisé	
		Diminution des bombes aérosols	Nombre de bombes aérosols utilisées par an.	cf. Revue de direction (cf Diag DD)		Aout 2013	Réalisé	
		Utiliser des produits éco-labélisés pour la peinture	% de produits éco-labélisés utilisés pour la peinture	cf. Revue de direction (cf Diag DD)		Aout 2013	Réalisé	
		Mise en place d'une filière de récupération de cartouches et toner	Indicateur : KG/an	cf. Revue de direction (cf Diag DD)		Aout 2012	Réalisé	

Thème	Objectifs / Résultats attendus pour le résident	Action à mettre en œuvre	Indicateur de suivi	Analyse de l'indicateur	Corrections apportées	Échéance de réalisation	Etat de réalisation
Gestion des déchets Non Dangereux	Maîtriser et optimiser la gestion des déchets	Mise en place d'une filière de récupération de papiers	Indicateur : KG/AN/ETP	cf. Revue de direction	-	Aout 2012	Réalisé
		Mise en place d'une filière de récupération de cartons	Indicateur : KG/AN/ETP	cf. Revue de direction	-	Aout 2012	Réalisé
		Installation d'un composteur	Indicateur : KG/AN	cf. Revue de direction		juin-12	Réalisé
		Mise en place d'une filière de récupération de vêtements	Indicateur : KG/AN	cf. Revue de direction	-	déc-13	Réalisé
		Mise en place d'une filière de récupération de déchets verts	Récupération et quantification des déchets verts par « Ambrosi »	cf. Revue de direction	-	Aout 2012	Réalisé
		Mise en place d'une filière de récupération de pain	Récupération par l'association « Pain de l'espoir »	cf. Revue de direction	-	Aout 2012	Réalisé
		Mise en place d'une filière de récupération pour le plastique (notamment pour les gobelets)	Actuellement, aucune filière gratuite n'existe pour le plastique (notamment pour les gobelets)	cf. Revue de direction		2017	Non réalisé
		Mise en place d'une filière de récupération de l'huile usagée	L'huile usagée est récupérée par Allo à l'Huile.	cf. Revue de direction			Réalisé

Thème	Objectifs / Résultats attendus pour le résident	Action à mettre en œuvre	Indicateur de suivi	Analyse de l'indicateur	Corrections apportées	Échéance de réalisation	Etat de réalisation
Gestion des déchets Non Dangereux	Maîtriser et optimiser la gestion des déchets	Mise en place d'une filière pour les déchets d'ameublement	Quantification de ce déchet dans le registre des déchets	cf. Revue de direction	-	nov-12	Réalisé



5. SYNTHÈSE SUR LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DES RÉSIDENCES PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES

i) l'efficacité Energétique

Afin de répondre aux obligations de la loi grenelle et de la réglementation thermique, les résidences du groupe E4 analysent mensuellement leurs consommations d'énergie pour les réduire de façon significative.

Le bâtiment représente un secteur particulièrement énergivore, face à ce constat, il a été décidé de faire de l'amélioration thermique des résidences un axe majeur, dans l'optique d'atteindre les objectifs mis en place par le grenelle de l'environnement qui sont : réduire de 38% les consommations dans l'habitat d'ici 2020 et atteindre 23% d'énergie renouvelable.

Pour y parvenir, les résidences du groupe réalisent chaque année un diagnostic énergétique, qui permet par la suite d'élaborer un plan d'action et de conduire de nombreux projets tels que la mise en place de LED, la modernisation des chaudières, l'installation de régulateur d'énergie, l'isolation des combles...

Afin d'atteindre ses objectifs, les établissements du Groupe E4 ont mis en place de nombreux outils, parmi lesquels :

Le suivi d'indicateurs :

Les établissements du groupe E4 se sont dotés d'indicateurs de performance énergétique afin de se mettre en conformité, notamment avec les préconisations du grenelle de l'environnement. Ces indicateurs fournis mensuellement par Dalkia sont les suivants :

- Consommation électricité / mois (KWh)
- Consommation gaz général / mois (KWh)
- Consommation gaz cuisine / mois (KWh)
- Consommation Eau Chaude Sanitaire / mois (m³)

L'ensemble de ces données, nous permet d'établir des ratios cohérents en fonction de l'activité de l'établissement.

Exemple :

- Consommation électricité / résident
- Consommation de gaz / repas
- Consommation Eau chaude Sanitaire / résident

CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DE CHAQUE SITE

Catégories	LA CYPRIERE					
	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N-1
CONSOMMATION TOTALE EDF***	109 317	141 133	193 793	185661	177 835	- 4,2%
CONSOMMATION TOTALE GAZ en kWh (1M3=10,54kWh)	265 323	347 841	369 585	265 053	300 432	+ 13,72%
CONSOMMATION TOTALE ENERGIE	374 640	488 974	563 378	450 714	478 267	+ 6,11%
Consommation kWhEP*/M2 /AN	219	252	347	297	303	+ 2,02%
Consommation kWh/ Résident*/an **taux d'occupation	6 573	8 732	9 884	7 639	8 106	+ 6,11%
RESTAURATION						
Nombre de repas servis	40 705	40 447	40 469	43 319	43 479	+ 0,36%
CONSOMMATION GAZ RESTAURATION en kWh (1M3=10,54kWh) *	21 333	18 582	15 442	14 930	14 422	- 3,40%
Consommation de gaz en kWh par repas	0,52	0,46	0,38	0,34	0,33	- 2,94%

Catégories	LES AIGUEILLERES					
	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N-1
CONSOMMATION TOTALE EDF***	231 324	236 213	219 321	216 044	217 505	0,67%
CONSOMMATION TOTALE GAZ en kWh (1M3=10,54kWh)	281 471	328 089	339 640	244 409	309 605	+ 26,67%
CONSOMMATION TOTALE ENERGIE	512 795	564 302	558 961	460 453	527 110	+ 14,47%
Consommation kWhEP*/M2 /AN	289	293	303	268	291	+ 8,58%
Consommation kWh/Résident*/an **taux d'occupation	9 157	10 077	9474	7 804	8 934	+ 14,47%
RESTAURATION						
Nombre de repas servis	40 862	40 310	43 970	44810	45 397	+ 2,52%
CONSOMMATION GAZ RESTAURATION en kWh (1M3=10,54kWh) *	17 328	14 587	13 501	12 988	11 604	- 10,65%
Consommation de gaz en kWh par repas	0,42	0,36	0,3	0,29	0,25	- 13,79%

Catégories	LA MARTEGALE					
	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N-1
CONSOMMATION TOTALE EDF***	298 596	304 389	274 814	258 880	273 179	+ 5,52 %
CONSOMMATION TOTALE GAZ en kWh (1M3=10,54kWh)	208 956	248 406	261 771	215720	220243	+ 2,09%
CONSOMMATION TOTALE ENERGIE	507 552	552 795	536 585	474 600	493 422	+ 3,96 %
Consommation kWhEP*/M2 /AN	342	347	320	292	305	+ 4,45%
Consommation kWh/Résident*/an **taux d'occupation	8 751	9 531	9 094	7910	8 088	+ 2,25 %
RESTAURATION						
Nombre de repas servis	41 337	41 481	43 347	43 893	44 383	+1,11%
CONSOMMATION GAZ RESTAURATION en kWh (1M3=10,54kWh) *	7 136	6 313	6 292	6 482	7 941	+ 22,49%
Consommation de gaz en kWh par repas	0,17	0,15	0,14	0,14	0,18	+ 28.57 %

** Les kWhep concernent les consommations d'électricité (kWhep = kWh X 2,58). Pour le gaz (kWhep = kWh X 1

Pour les 3 résidences :

Les données indiquées en 2014, concernant l'électricité : jusqu'au 30 novembre 2014 : les données sont extraites du feuillet de gestion EDF. Le mois de décembre correspond aux données mensuelles de Dalkia.

Concernant le gaz : l'ensemble des données indiquées sont celles transmises par Dalkia. Les chiffres transmis ne tiennent pas compte des DJU. La consommation de gaz n'est donc pas corrigée. Cette information sera transmise en juin 2016.

La réalisation d'un diagnostic énergétique :

En 2013, les établissements du groupe E4 ont réalisé pour la première fois leur diagnostic énergétique. Ce diagnostic a permis de déterminer quels étaient les postes les plus énergivores afin de bâtir un plan d'action pour diminuer les consommations.

Ces outils d'analyse permettent de planifier les investissements et d'en calculer la rentabilité.

Les économies à générer sont très importantes, de **l'ordre de 5 à 30%** en fonction des investissements et de la sensibilisation des occupants.

L'ensemble du personnel des résidences du groupe E4 est régulièrement formé et sensibilisé aux éco-gestes. Ces formations sont complètement transposables dans leur sphère de vie privée, ce qui suscite d'avantage leur intérêt.

ii) La réalisation d'études sur la qualité de l'air

Chaque année depuis trois ans, les résidences confient à l'Agence Primum Non Nocere une étude sur la qualité de son air intérieur. Les mesures menées concernent l'ensemble des pièces des établissements et permettent d'améliorer les conditions de travail des salariés et des conditions de vie des résidents.

C'est dans ce contexte, que l'Agence Primum Non Nocere réalise des mesures de composés organiques volatils (COV).

Composés organiques volatils totaux (COVT)

niveau 1 : < 300 µg.m-3 : valeur cible, pas d'impact sur la santé.

niveau 2 : > 300 – 1000 µg.m-3 : pas d'impact spécifique, mais augmentation de la ventilation recommandée.

niveau 3 : > 1000 – 3000 µg.m-3 : quelques impacts sur la santé. Niveau toléré pendant un maximum de 12 mois. Recherche des sources, augmentation de la ventilation recommandée.

niveau 4 : > 3000 – 10000 µg.m-3 : impacts majeurs. Ne peut être toléré plus d'un mois. Utilisation restreinte. Recherche des sources, intensification de la ventilation

niveau 5 : > 10000 – 25000 µg.m-3 : situation inacceptable. Utilisation seulement si inévitable pour de courtes périodes (heures) uniquement avec une ventilation intensive.

Afin de réaliser cette étude, le détecteur utilisé est le PpbRAE 3000, il est actuellement le plus performant du marché. La large plage de mesure de son capteur à photoionisation (PID) permet une véritable détection de 1 ppb à 10000 ppm avec une sensibilité de 1 ppb. A l'aide du détecteur de COV par photoionisation de marque RAE, une cartographie des teneurs en COV totaux des bâtiments est établie avec une recherche de source d'émissions.

Le tableau ci-dessus définit les seuils de teneurs en COV en fonction de l'impact sur la santé :

La valeur cible de 300 µg/m³ a été reprise par la Commission européenne.

Il n'est pas possible de faire un lien entre les COV totaux et l'impact sanitaire, car les COVT représentent une somme de plusieurs composés aux potentialités sanitaires très différentes. En revanche, les COVT représentent les émissions en substances chimiques volatiles des matériaux de construction, de décoration et d'ameublement, ainsi que des produits utilisés dans le bâtiment. Leurs valeurs élevées nécessitent d'augmenter la ventilation et de rechercher des sources de pollution.

Les COVT sont utilisés comme indicateur d'émission dans une enceinte expérimentale pour les produits de construction et de décoration (protocole AFSSET 2009) et sont choisis comme un des paramètres d'étiquetage de ces produits (décret en cours définissant la performance des produits : A+, A, B et C).

Les mesures réalisées depuis 2012 attestent d'une bonne qualité de l'air au sein de chaque établissement.

La très grande majorité des lieux publics de la résidence est ainsi classé au niveau 1 (= pas d'impact sur la santé). Cependant, certains locaux techniques où sont situés les centrales de dilution et les chariots d'entretien ont un classement de niveau 2, cela signifie qu'une augmentation de la ventilation est recommandée mais qu'il n'y a pas d'impact néfaste sur la santé des salariés.

iii) L'utilisation rationnelle des matières

Une politique d'achat intégrant des critères d'achats éco-responsables et prenant en considération la notion de coût global du produit a été créée, validée et diffusée. Elle favorise l'optimisation des besoins, privilégie l'achat de produits, de services et les activités dont l'incidence environnementale est réduite, au meilleur coût, en intégrant la dimension sociale.

Garantir une politique d'achats adaptée

Une cartographie des acheteurs du Groupe a été créée et tous les acheteurs ont été formés aux éco-labels.

MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE ACHATS RESPONSABLES



ENGAGEMENTS DANS UNE POLITIQUE D'ACHATS DURABLES

Fidèle à ses valeurs de partage et de solidarité, le Groupe E4 s'engage dans le développement durable.

Pour ce faire, une politique générale de développement durable est adoptée.

Cette politique décline l'idée que ce fait la direction de la place de l'entreprise dans la société : une entreprise citoyenne. Pour conforter cette prise de position, le groupe E4 doit s'attacher à respecter la philosophie selon laquelle, « il faut répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Dans ce sens, les achats durables jouent un rôle clé. C'est pourquoi le groupe E4 décide d'y porter une attention particulière par la rédaction de la présente charte. Il est en effet indispensable qu'une politique d'achat durable soit adoptée, celle-ci devant permettre l'institution d'un dialogue permanent entre l'ensemble des interlocuteurs de l'entreprise afin d'assurer l'efficacité économique, le respect de l'environnement et l'équité sociale.

Le groupe E4 s'engage ainsi au travers des 6 articles suivants :

Article 1^{er} :

Afin de promouvoir les achats durables, le groupe E4 s'engage à chaque fois que les circonstances le permettent, à entrer dans une démarche progressive d'amélioration de la performance environnementale, économique et sociale aux différents stades de l'achat.

Article 2 :

Le groupe E4 s'engage à signer avec ses fournisseurs et prestataires une charte de partenariat de « développement durable ».

Article 3 :

Une recherche systématique de la mutualisation des achats de bien et service sera réalisée.

Article 4 :

Lors de chaque achat, une réflexion sur le coût global est entreprise.

Cette analyse sur le bien acheté comprend la prise en compte :

- de son origine géographique
- de ses garanties et sa durée de vie
- de son coût énergétique
- de son emballage
- de son coût d'élimination

Les acheteurs bénéficieront de sensibilisation et formation aux éco-achats.

Article 5 :

Dès que les circonstances le permettent, le groupe E4 s'engage à insérer des clauses environnementales et sociales dans les contrats passés avec ses prestataires et fournisseurs.

Article 6 :

Le groupe E4 s'engage à ce que chaque achat de bien ou service fasse l'objet d'une traçabilité.

Les 5 critères DD d'achats retenus pour 2012 sont :

- La limitation des consommations énergétiques
- L'approche en coût global
- La vérification d'un étiquetage complet :
- (FDES, FDS, compositions, étiquetage COV,...)
- La réduction des emballages à la source
- La maîtrise de l'impact carbone

Tampon de validation d'un ou plusieurs critères DD

Demandé	Justifié
<input type="radio"/> Energie	<input type="radio"/>
<input type="radio"/> Coût global	<input type="radio"/>
<input type="radio"/> Etiquetage	<input type="radio"/>
<input type="radio"/> Matériaux	<input type="radio"/>
<input type="radio"/> Bilan carbone	<input type="radio"/>

Le Groupe a renégocié l'ensemble de ses contrats avec les fournisseurs sur ces différents critères.

Par ailleurs, le Groupe E4 a aussi engagé l'ensemble de ses fournisseurs sur des critères de Développement Durable à atteindre via la charte de partenariat (cf. Ci-dessous)

CHARTRE DE PARTENARIAT D'ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES



Depuis 2012, ce sont 22 fournisseurs qui se sont engagés dans notre démarche de Développement Durable en signant cette charte.

En 2015, 3 contrats ont été signés / renouvelés en prenant en compte de nombreux critères liés au Développement Durable.

iii) l'eau

L'eau est une ressource inépuisable. L'eau douce et potable est de plus en plus difficile à trouver, les nappes phréatiques de la planète sont de plus en plus polluées. Les résidences du Groupe E4 veillent à diminuer et suivre précisément la consommation d'eau.

La Cyprière dispose d'un forage pour arroser les espaces verts.

Catégories	LA CYPRIERE					
	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N-1
CONSOMMATION TOTALE EAU en M3	9 587	6 349	4 593	5 173	4 111	-20%
CONSOMMATION D'EAU PAR JOUR	26 266	17 395	12 583	14 172	11 263	-20%
Consommation litres/ Résident*/jour *taux d'occupation	461	310	220	240	191	-20%

Cyprière : 4 111 m³ (données facture Veolia 1er et 2ème semestre)

Catégories	LES AIGUEILLERES					
	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N-1
CONSOMMATION TOTALE EAU en M3	8 414	6 344	5 880	5 610	6 251	+ 11%
CONSOMMATION D'EAU PAR JOUR	23 052	17 381	16 109	15 369	17 126	+ 11%
Consommation litres/ Résident*/jour *taux d'occupation	412	310	273	260	290	+ 11%

Aigueillères : 6 251 m³ (données exacte : SAUR)

Catégories	LA MARTEGALE					
	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N-1
CONSOMMATION TOTALE EAU en M3	4 779	4 932	4 266	4 338	2 693	- 38%
CONSOMMATION D'EAU PAR JOUR	13 093	13 512	11 687	11 884	7 378	- 38%
Consommation litres/ Résident*/jour *taux d'occupation	226	233	198	198	121	- 39%

Martégale : 2 693 m³ (données facture Veolia 1er et 2ème semestre)

u) Les déchets

La multitude de déchets générés par un Etablissement d'hébergement pour personnes Agées Dépendantes nécessite une organisation formalisée et des filières d'élimination répondant aux exigences législatives et réglementaires.

L'analyse approfondie des déchets générés par nos établissements nous a permis d'identifier plus de 30 déchets nécessitant des filières appropriées que nous avons mises en place.

+ OBJECTIFS GRENELLE II



Projet de loi Grenelle II adopté par le Sénat (art. 80)

« Art. L. 541-21-1. – À compter du 1er janvier 2012, les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de matières organiques sont tenues de mettre en place un tri à la source et, lorsqu'elle n'est pas effectuée par un tiers, une collecte sélective de ces déchets pour en permettre la valorisation de la matière de manière à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser le retour au sol ».

Le Groupe conduit une réflexion sur l'optimisation du nombre et volume de déchets.

La réalisation d'audit déchet

Depuis plus de 3 ans, chacun des établissements du Groupe E4 réalise en coopération avec « Primum Non Nocere » un audit déchet annuel. Celui-ci est réalisé dans le but de faire connaître aux résidences leur degré de conformité vis-à-vis des lois et règlements en matière de protection de la santé et de l'environnement, ainsi que les différentes filières à mettre en place pour le traitement de ces derniers.

La conformité de l'établissement est examinée en fonction de la législation nationale en vigueur issue principalement de la législation européenne (codes de l'environnement, de la santé publique et du travail).

Cet audit permet également de vérifier que toutes les filières de tri de l'établissement sont connues et respectées par tous.

Le Registre des Déchets

Depuis 2012, l'établissement dispose d'un registre des déchets. Ce registre répertorie l'ensemble des déchets dangereux et non dangereux de la résidence.

Dans ce registre (cf. ci-dessous), on trouve un tableau « Suivi et traçabilité » des déchets. Ce tableau répertorie l'ensemble des déchets de la résidence.

Pour chaque déchet, il est indiqué :

- son code
- le nom de son collecteur
- sa cadence de récupération
- le coût de son enlèvement
- sa traçabilité (si oui ou non il y a un bordereau de suivi)
- le nom de son transporteur
- son devenir
- son code de traitement

Dans le registre des déchets, chaque collecteur de déchets nous transmet un bordereau de suivi lors de chaque récupération de déchets. Sur ce bordereau est indiqué : la date de collecte, la quantité de déchets récupérés, le nom du transporteur du déchet, le nom du prestataire qui traite le déchet ainsi que le traitement que va suivre le déchet.

Ce registre est réactualisé à chaque début d'année.

Améliorer le tri

Ces impératifs de meilleure valorisation supposent un tri sélectif important qu'il faut encore renforcer :

- En poursuivant la politique de formation du personnel à la gestion et au tri lors des formations internes ou lors de formations organisées par les fournisseurs.
- En participant à la sensibilisation du personnel par différents vecteurs comme l'élaboration de supports visuels, la réalisation d'audits internes réguliers (faisant l'objet d'un retour vers le service si des dysfonctionnements sont constatés), la mise à disposition de contenants destinés à faciliter les gestes du tri à la source.



DÉCHETS DE CHAQUE RÉSIDENCE

> 30 déchets triés

> 10 déchets tracés

LES DÉCHETS DANGEREUX D'ACTIVITE DE SOINS

ANNÉE 2015

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont collectés en mode diffus (cartons) et collectés par la société ONYX.

Catégories	Unités	LA CYPRIERE					
		2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N-1
Nombre de résidents / taux d'occupation		57	56	57	59	59	0%
VOLUME ANNUEL	Cartons 23 litres	?	98	0	40	168	+ 320%
	Cartons 50 litres	?	162	128	25	37	+ 48%
POIDS DASRI / MOIS (KG)		35	72	40.5	16.25	46,71	+ 187%
Nombre de collectes annuelles		?	45	45		52	-
POIDS DE DASRI / RESIDENT / AN (KG)		7.36	15.3	8.5	0.27	9,5	+ 3 418%

Catégories	Unités	LES AIGUEILLERES					
		2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N-1
Nombre de résidents / taux d'occupation		56	56	57	59	59	0
VOLUME ANNUEL	Cartons 23 litres	9	9	6	22	10	- 54%
	Cartons 50 litres	117	117	128	203	157	- 22,6%
POIDS DASRI / MOIS (KG)		64	39	42	69	52,05	- 24%
Nombre de collectes annuelles		?	26	23		52	-
POIDS DE DASRI / RESIDENT / AN (KG)		13.6	8.3	8.8	14	10,6	- 24%

Catégories	Unités	LA MARTEGALE					
		2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N-1
Nombre de résidents / taux d'occupation		58	58	59	59	61	+ 3,39%
VOLUME ANNUEL	Cartons 23 litres	86	143	319	32	74	131%
	Cartons 50 litres	35	26	40	14	13	- 7%
POIDS DASRI / MOIS (KG)		29	38	79	11	19,53	+ 77,54%
Nombre de collectes annuelles		?	21	45		6	-
POIDS DE DASRI / RESIDENT / AN (KG)		6.2	7.8	16	2.25	3,84	+ 70%

LES DÉCHETS NON DANGEREUX

Les déchets non dangereux triés et « triables »

Catégories		LA CYPRIERE					
		2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N-1
DAOM	L	274 560	205 920	205 920	205 920	205 920	0
	KG	41 184	30 888	30 888	30 888	30 888	0

Catégories		LES AIGUEILLERES					
		2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N-1
DAOM	L	320 320	274 560	274 560	205 920	205 920	0
	KG	48 048	41 184	41 184	30 888	30 888	0

Catégories		LA MARTEGALE					
		2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N-1
DAOM	L	205 920 (donnée non confirmée)	343 200	260 000	234 000	234 000	0
	KG	30 888	51 480	39 000	35 100	35 100	0

vi) La biodiversité

Les établissements du Groupe E4 sont situés dans un cadre calme et verdoyant où les résidents et leurs familles peuvent pleinement profiter des nombreux espaces verts.

MARTÉGALE

Surface espaces verts en m² (jardins, forêts, parkings végétalisés...) **1 295,00**

Surface de l'établissement (SHON) **3 325,00**

CYPRIÈRE

Surface espaces verts en m² (jardins, forêts, parkings végétalisés...) **2 496,00**

Surface de l'établissement (SHON) **2 608,00**

AIGUEILLÈRES

Surface espaces verts en m² (jardins, forêts, parkings végétalisés...) **2 731,00**

Surface de l'établissement (SHON) **3 054,00**



$$\frac{\text{SURFACES ESPACES VERTS}}{\text{SURFACES DE L'ÉTABLISSEMENT (SHON)}} = 0,39$$



$$\frac{\text{SURFACES ESPACES VERTS}}{\text{SURFACES DE L'ÉTABLISSEMENT (SHON)}} = 0,95$$



$$\frac{\text{SURFACES ESPACES VERTS}}{\text{SURFACES DE L'ÉTABLISSEMENT (SHON)}} = 0,89$$

Le Groupe E4 souhaiterait que l'ensemble des jardins des résidences soient moins consommateurs en eau et ne nécessite plus aucun traitement chimique.

Pour ce faire, le Groupe E4, en collaboration avec le paysagiste, s'engage à conduire une réflexion sur un projet de jardins secs.

vii) Les émissions

Les établissements du groupe E4 se sont tous engagés à respecter la Charte d'engagement Two For Ten, au travers de laquelle le ministère de l'écologie, partenaire du C2DS, a pour objectif une réduction de 2% pendant 10 ans des émissions de CO2...

Les établissements du Groupe E4 se sont tous engagés à travers cette charte et son objectif en 2012.

Afin d'évaluer son engagement, le groupe E4 a réalisé le bilan carbone de chacun de ses établissements en 2012. Celui-ci sera de nouveau réalisé en 2016, pour suivre l'évolution.

Pour réaliser ce Bilan Carbone, trois scopes ont été évalués (du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012).

1er : Les émissions directes de Gaz à effet de serre.

Exemple de sources d'émissions : Combustion d'énergie de sources fixes, combustion de carburant des sources mobiles, fuites de fluides frigorigènes,

2nd : Les émissions indirectes associées à l'énergie.

Exemple de sources d'émissions : La production de l'électricité, son transport et sa distribution ; la production de vapeur, chaleur et froid, leur transport et leur distribution.

3ème : Les autres émissions indirectes de Gaz à effet de serre.

Exemple de sources d'émissions : La consommation d'énergie liée au transport des visiteurs, la consommation d'énergie liée au déplacement domicile-travail des salariés, le transport et le traitement des déchets, la consommation d'énergie liée au transport des marchandises,

Le plan d'action « Développement Durable » a été complété suite à ce Bilan Carbone.

CYPRIÈRE

Emissions totales par scope



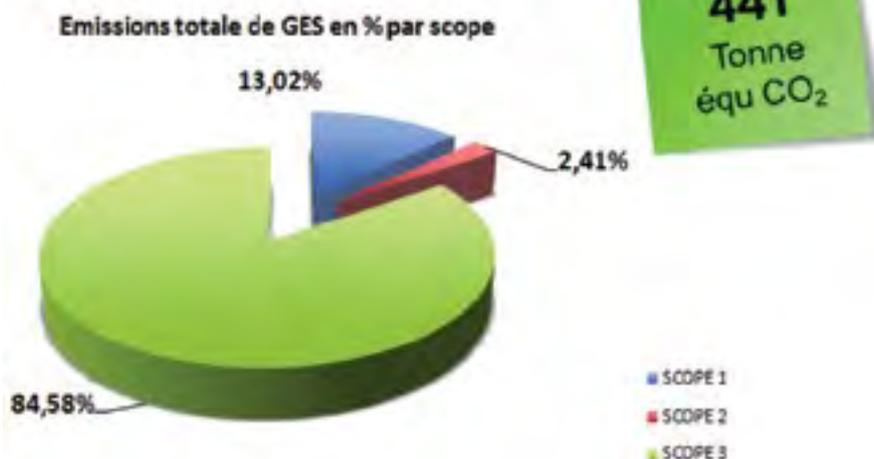
AIGUEILLÈRES

Emissions totales par scope



MARTÉGALE

Emissions totales par scope



viii) Autres indicateurs : le nombre de journées d'hébergement réalisés

Désignation	LA CYPRIERE					
	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N-1 (%)
Nombres de lits	60	60	60	60	60	0
Nombres de journées d'hébergement	20 601	20 359	20 878	21 381	21 854	+ 2,21 %
Taux d'occupation (en %) sur l'année	94,07	92,96	95,33	97,63	99,78	+ 2,21 %
nombre moyen de résidents sur l'année	56	56	58	59	59	NC

Désignation	LES AIGUEILLERES					
	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N-1 (%)
Nombres de lits	60	60	60	60	60	0
Nombres de journées d'hébergement	20 470	20 431	21 456	21 576	21 565	- 0,05%
Taux d'occupation (en %) sur l'année	93,47	93,29	98,38	98,52	98,46	- 0,05%
nombre moyen de résidents sur l'année	56	56	59	59	59	NC

Désignation	LA MARTEGALE					
	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N-1 (%)
Nombres de lits	62	62	62	62	62	0
Nombres de journées d'hébergement	21 079	20 883	21 517	21 960	22 476	+ 2,34%
Taux d'occupation (en %) sur l'année	93,15	92,28	95,08	97,00	99,33	+ 2,34%
nombre moyen de résidents sur l'année	58	58	59	60	61	NC



6 – LE RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES APPLICABLES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

OBJET :

Assurer la conformité réglementaire des résidences au regard des textes de loi sur le développement durable.

OBJECTIF :

- Maîtriser le risque juridique en s'assurant régulièrement du respect de la réglementation.
- Anticiper pour faire évoluer et adapter les techniques et les pratiques.

DOMAINE D'APPLICATION :

Concerne tous les domaines du développement durable, étendus à chaque résidence du groupe E4.

Les acteurs responsables de la veille réglementaire sont :

- Charlotte Cédo, Directrice Générale du groupe E4 ;
- Emilien Commault, Attaché de Direction du groupe E4.

1. Etapes de la procédure

ETAPE 1 : DEFINIR LE CHAMP ET LES OBJECTIFS DE LA VEILLE

La veille réglementaire s'applique à tous les champs relatifs à l'environnement : eau, air, énergie, gestion des risques, transports, achats responsables, gestion des déchets, ainsi qu'au volet social et sociétal intégré dans la démarche développement durable de l'établissement.

ETAPE 2 : EFFECTUER UNE VEILLE REGLEMENTAIRE

L'établissement est abonné à différentes alertes pouvant informer de l'actualité environnementale :

- Le Synerpa ;
- L'ADEME ;
- L'Agence Locale de L'Energie ;
- L'Agence Régionale de Santé ;
- L'ANESM ;
- L' HAS ;
- Le C2DS

L'établissement est abonné à des alertes spécialisées dans le champ environnemental :

- Les alertes du « Actu-environnement.com », site du gouvernement,
- Les alertes du « Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie »,
- Les alertes de l'association « C2DS » (Comité pour le développement durable en santé) qui envoie tous les mois en fonction de l'actualité des lettres d'informations sur les nouveautés concernant le développement durable.
- Les Newsletter de Bureau Veritas

Les alertes que nous recevons par mail sont archivées dans un sous dossier nommé « Développement Durable » de la boîte mail de la Direction Générale.

Par ailleurs, le groupe est lié contractuellement à Bureau Veritas (bureau de contrôle) qui se charge d'assurer la conformité réglementaire applicable aux installations techniques des établissements.

Il en est de même pour tous les sous-traitants et fournisseurs intervenants au sein des établissements qui dans leur domaine d'activité alertent sur les évolutions réglementaires à respecter.

ETAPE 3 : ACCÉDER AUX TEXTES SORTIS EN RAPPORT AVEC LES RÉSIDENCES ET LES ARCHIVER

Monsieur Emilien COMMAULT, Attaché de Direction du groupe E4, est responsable de la veille réglementaire. Il centralise les informations, les archive et diffuse en interne les textes réglementaires aux principaux concernés par mail. Ces principaux concernés sont entre autres les membres de la Direction Générale mais aussi les directeurs des 3 résidences du groupe.

Par ailleurs, la Direction Générale et les Directeurs des établissements sont également alertés par les sous-traitants et/ou les fournisseurs concernant des nouvelles exigences réglementaires (par courrier, par mail, lors des réunions, ...).

Plusieurs modes d'archivage sont possibles par voie informatique :

Le Synerpa recense et archive sur son site internet la réglementation applicable aux EHPAD. Un accès privé nous permet d'accéder à ces données.

Lorsqu'une alerte mail, courrier, circulaire, ... informe d'une réglementation applicable à l'une des résidences, l'exigence est enregistrée dans « E4 / QUALITE / Développement Durable / Document de pilotage de la politique DD-autre / Veille juridique

ETAPE 4 : RELEVER LES EXIGENCES, VOIR LEUR APPLICABILITE AU SEIN DES RÉSIDENCES ET LES DIFFUSER

La Direction Générale inscrit à l'ordre du jour des journées de travail Développement Durable les sujets d'actualités et veille à l'application de la réglementation.

Une Revue de Direction Développement Durable a lieu annuellement, faisant état de la pérennité de la conformité aux exigences réglementaires, de l'évolution de celles-ci, et des réglementations à paraître.

Les nouvelles exigences réglementaires viennent mettre à jour le tableau « Vieille juridique » R:\E4\ QUALITE \ Développement Durable\ Document de pilotage de la politique DD-autre\ Veille réglementaire+ procédure »

ETAPE 5 : METTRE EN PLACE UN PLAN DE MISE EN CONFORMITE

La Direction Générale s'occupe de la création du plan de mise en conformité, le fait valider au comité de pilotage des évaluations et du Développement Durable et par les directeurs des résidences, puis participe à la mise en oeuvre avec les directeurs de résidence et tout acteur pouvant être concerné par l'exigence.

Dans des champs de compétences bien spécifiques, ces responsables de mise en conformité pourront changer mais la responsabilité sera toujours documentée à travers le document «E4 / QUALITE / DD / Compte rendu journées de travail ».

ETAPE 6 : ÉVALUER LA CONFORMITE

Annuellement au moins, en préparation de la revue de direction, chacun des responsables précédemment cités devra vérifier la conformité par rapport aux nouvelles exigences dont il a eu la responsabilité. Ces responsables en rendront alors compte à la direction générale qui traitera de ces différents points et des actions correctives ou préventives en revue de direction.

Pour procéder à cette vérification de conformité, le responsable s'appuie sur le tableau « Veille Juridique » :

R:\E4 \ QUALITE \ Développement Durable\Document de pilotage de la politique DD-autre\Veille réglementaire+ procédure

RÉDACTION	VALIDATION
Emilien COMMAULT	La Direction Générale
Signature	Signature



7- NUMÉRO D'ACCREDITATION ET D'AGRÉMENT DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTALE

Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation

Monsieur Bruno Jacquet de la Société ECOCERT, vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'accréditation COFRAC n°4-0011 rév.18 – FR-V-0010, accrédité ou agréé pour les activités suivantes XX (code NACE ou APE) déclare avoir vérifié si le site ou l'organisation dans son ensemble, figurant dans la déclaration environnementale de l'organisation XX, respecte l'intégralité des dispositions du règlement (CE) n°1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

La portée d'accréditation est disponible sur www.cofrac.fr

En signant la présente déclaration, je certifie que :

- les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) n°1221/2009 ;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- les données et informations fournies dans la déclaration environnementale du site donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités du site exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Fait à : *Les Epaves, le 15/04/2016*



B. Jacquet